

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00488

AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION ACCESSIBILITE-HANDICAP, VILLE INCLUSIVE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET NOUVELLE CONVENTION DE SERVICE COMMUN

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 novembre 2021

Nombre de membres en exercice: 71

Nombre de présents : 59 Nombre de pouvoirs : 4 Nombre de voix : 63

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES. Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON. M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE. Cyrille BONNEFOY, Bernard BONNET, M. M. BOUCHET, M. Patrick M. Gilles BOUDARD, Μ. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. DEGRAIX. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET. Jean-Luc M. M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON. Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, JULIEN, Mme Delphine M. Christian JUSSELME, Robert Mme Siham LABICH, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs:

M. Vincent BONY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. François DRIOL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Denis LAURENT donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, Mme Frédérique CHAVE, M. Philippe DENIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT

RECU EN PREFECTURE Secrétaire de Séance :

Mnhe^LSihám LABICH

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20211125-D202100488I0

DATE D'AFFICHAGE :01 décembre 2021



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 NOVEMBRE 2021

AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION ACCESSIBILITE-HANDICAP, VILLE INCLUSIVE ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET NOUVELLE CONVENTION DE SERVICE COMMUN

Les évolutions institutionnelles et les démarches engagées depuis plusieurs années ont permis à Saint-Étienne Métropole de devenir Métropole au 1^{er} janvier 2018 et ont confirmé des enjeux forts pour le territoire ainsi que la nécessité de répondre à de nouveaux besoins.

Parallèlement, Saint-Étienne Métropole, par délibération du Conseil de Communauté du 10 décembre 2015, a adopté un schéma de mutualisation qui développe des passerelles et des articulations entre la ville centre et la métropole.

La mutualisation des services vise à rationaliser les ressources dans un environnement économique de plus en plus contraint et à fédérer les moyens pour développer une gamme de services plus étendus et plus intégrés au service du territoire, de ses communes et de ses citoyens.

La mission Accessibilité-Handicap a été mutualisée dans le cadre d'un service commun au sens de l'article L.5211-4-2 depuis le 1^{er} septembre 2019 et rattachée à la Ville de Saint-Etienne.

Compte tenu de ses missions transversales, cette mission a vu ses missions élargies et est devenu le service commun Accessibilité-handicap, Ville inclusive et Lutte contre les discriminations.

C'est ainsi que Saint-Étienne Métropole et la Ville de Saint-Étienne, dans la poursuite du schéma de mutualisation engagé en 2015, souhaitent que le service commun Accessibilité-handicap, Ville inclusive et Lutte contre les discriminations soit désormais rattaché à Saint-Étienne Métropole.

A cet effet, pour plus de lisibilité, une nouvelle convention de rattachement de service commun en application de l'article L 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales est ainsi proposée et jointe à la présente délibération.

Les CTP de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole, consultés les 14 et 19 octobre 2021, ont validé cette évolution d'organisation.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la convention à intervenir entre la Ville de Saint-Étienne et Saint-Étienne Métropole dont un exemplaire restera joint au présent dossier,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer cette convention ainsi que tous les actes afférents.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU